

Informations de base	
<p>2024/2728(DEA)</p> <p>DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux: rectification de certaines versions linguistiques</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.05 Assurances, fonds de retraite 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 3.70.20 Développement durable</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON	Affaires économiques et monétaires		
	ENVI	Environnement, climat et sécurité alimentaire		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/06/2024	Publication du document de base non-législatif	C(2024)04352	
18/07/2024	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 4 mois		
18/09/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
26/11/2024	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2728(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	CJ36/10/00720

Portail de documentation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2024)04352	28/06/2024	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	